

Arnaud Pellissier-Tanon

Mai 1992

## Bastiat et la Providence de Dieu<sup>1</sup>

*Il semble clair que le Dieu de Bastiat est le Dieu des chrétiens, quand on considère sa doctrine de la perfectibilité : l'homme est perfectible, de par l'exercice de son libre-arbitre, et il se perfectionne effectivement lorsqu'il accepte les leçons que la responsabilité et la solidarité, ces deux lois de la « providence divine », lui donnent en réaction au mal qu'il introduit dans le monde. En bref, Bastiat se forme une conception de la Providence immanente à la création. Rien de choquant aux yeux des catholiques, pour qui l'acceptation de la souffrance est le moyen que Dieu donne aux hommes, par sa Providence, de racheter leurs péchés et de se réconcilier avec lui. Autrement dit, Bastiat est catholique, quand il pense que l'action de la Providence de Dieu consiste à éduquer le libre-arbitre des hommes.*

Les lecteurs du *Point de Rencontre* connaissent bien la conception que Frédéric Bastiat s'est formé de l'homme, de sa place dans le monde et de sa liberté<sup>2</sup>. Or cette conception comprend ce qu'il appelle "les lois de la providence divine", la responsabilité et la solidarité. Quelle est cette providence ? Quel est le Dieu de Bastiat ? Est-ce le Dieu des chrétiens ? Tel sont les questions auxquelles nous allons chercher une réponse dans les *Harmonies économiques*, notamment leur partie inachevée<sup>3</sup>. Pour ce faire, nous rendrons compte combien, aux yeux de

---

<sup>1</sup> Extraits de « Hédonisme et Propriété chez Frédéric Bastiat », mémoire lauréat du prix Frédéric Bastiat de juillet 1991, publié dans le *Journal des Economistes et des Etudes Humaines*, vol. 4, n° 4, décembre 1993, pp. 589-628, réécrits pour le n° 30 du *Point de Rencontre Libéral et Croyant*, novembre-décembre 1992, pp. 9-17.

<sup>2</sup> Cf. le numéro spécial "La sagesse de Bastiat" du *Point de Rencontre*, n° 23, juin-juillet 1991, réédité à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, n° 65, juin 2001.

<sup>3</sup> Bastiat, *Harmonies économiques*, tome 6 des *Oeuvres complètes*, 6° éd. 1870, Paris, Guillaumin et Cie, p. 54. Toutes les citations de Bastiat sont extraites de cet ouvrage. Plus bas les références de pages sont indiquées entre parenthèses. Les *Harmonies économiques* ont connu deux éditions. L'édition originale (Guillaumin et Cie, Paris, 1850) contient les dix premiers chapitres de ce tome VI. Elles ont été complétées grâce aux notes et aux ébauches laissées par Bastiat.

Le lecteur remarquera que nos citations sont toutes extraites de cette partie inachevée. La raison en est que Bastiat n'a traité de la question qui nous intéresse que sur le tard, dans la dernière année qui lui restait à vivre, période de moindre engagement dans les combats de ce monde mais de synthèse et d'approfondissement de sa réflexion.

Bastiat, la source de tout progrès réside dans la soumission à la Providence : des rappels sur la conception que se forme Bastiat de la perfectibilité de l'homme et le rôle qu'il attribue au mal (1) montrera une parenté d'esprit avec les catholiques pour qui l'acceptation de la souffrance est le moyen du rachat des péchés des hommes et de leur réconciliation avec Dieu (2) ; ainsi, même si la Providence du Dieu de Bastiat est seulement immanente à la création (3), il est en accord avec les catholiques sur la question : l'action de la Providence de Dieu consiste à développer le libre-arbitre des hommes (4).

**(1) Pour Bastiat,  
l'homme est un être perfectible de par l'usage de son libre-arbitre  
et le mal joue un rôle providentiel dans le développement de notre liberté.**

La souffrance est présente à tout homme, être imparfait mais perfectible. Elle nous fait prendre conscience des causes de notre imperfection et joue un rôle correctif en vue de notre perfectionnement. Bastiat présente le mal comme combattant contre lui-même en un jeu où l'homme identifie les multiples souffrances qu'il endure comme les causes et les conséquences de l'imperfection humaine, tant de notre corps que de notre raison.

L'identification du mal joue un rôle fondamental dans la pensée de Bastiat : elle est la condition nécessaire de tous les progrès, sa constance assure le caractère indéfini de la perfectibilité. L'identification du mal est assurée par les lois de responsabilité et de solidarité.

La responsabilité reporte sur chaque homme les conséquences de ses actions ; il est à même, à la lueur de son libre-arbitre, de juger de leur caractère désirable. La solidarité est une responsabilité élargie aux autres hommes : les conséquences des actions de tout un chacun nous sont parfois rapportées dans la mesure où nous en sommes proches ; de même, nous pouvons alors juger de leur caractère désirable. En bref, ce sont deux sortes d'expérience et de jugement ; ceux, personnels et directs, de ses actions, et ceux, indirects, de la réaction d'autrui à ses propres actions.

Ces lois de responsabilité et de solidarité conduisent ainsi chacun à faire usage de son libre-arbitre. Le libre-arbitre est la "faculté de comparer, de juger, de choisir et d'agir en conséquence." (p. 54) En d'autres termes, c'est la raison. L'homme est un être doté d'intelligence et de volonté. Celle-ci lui sert de moteur dans son action, celle-là de guide pour sa conduite. Sa mémoire et son imagination lui permettent de profiter des leçons de l'expérience et de la prévoyance. Se comporter selon la raison consiste à vouloir ce que notre

intelligence nous montre de bon, ou, pour utiliser le vocabulaire de Bastiat, que notre action soit éclairée par les lois de responsabilité et de solidarité. Il appelle cette condition, un climat de liberté : elle consiste en la possibilité de se servir de son libre-arbitre.

Pour Bastiat donc ce qui permet le progrès et fait la grandeur de l'homme, c'est son libre-arbitre. Mais le libre-arbitre ou plutôt son imperfection est la principale limite des hommes et demeure à l'origine de notre souffrance. La raison de cette opposition en est à rechercher dans le libre-arbitre lui même : si son usage est la source de la suppression de nos maux, son imperfection en est à l'origine : "Je défie qu'on me dise ce que c'est que 'choisir librement', si ce n'est courir la chance de faire un mauvais choix." (p. 598)

C'est pourquoi le mal joue un rôle providentiel : c'est par l'usage toujours meilleur de notre libre-arbitre que se réalise le progrès indéfini qu'appelle Bastiat de ses vœux. Mais la recherche du meilleur suppose la perception du mal. Aussi, l'homme, parce qu'il se dirige en usant de son libre arbitre, est un être perfectible. Mais cette perfectibilité n'est pas automatique, elle dépend de la perfection de notre libre-arbitre, de ce que la responsabilité et la solidarité permettent l'identification du mal : ces lois sont providentielles à l'homme.

Bastiat n'a plus qu'à s'exclamer avec son lyrisme habituel : "Toucher à la liberté de l'homme, ce n'est pas seulement lui nuire, l'amoindrir, c'est changer sa nature ; c'est le rendre, dans la mesure où l'oppression s'exerce, imperfectible ; c'est le dépouiller de sa ressemblance avec le créateur ; c'est ternir, sur sa noble figure, le souffle de vie qui resplendit depuis l'origine." (p. 646)

## **(2) Pour les catholiques, l'acceptation de la souffrance est le seul moyen du rachat des péchés des hommes et de leur réconciliation avec Dieu.**

La conception que Bastiat se fait de l'imperfection humaine et de sa perfectibilité n'est pas sans analogie avec le dogme du péché originel. Déjà il en reconnaît l'existence et utilise le terme à l'occasion d'une critique de l'esprit philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle qui, "occupé surtout de réagir contre le catholicisme, aurait craint, en admettant le principe de la Solidarité, d'ouvrir la porte à la doctrine du Péché Originel... (Et Bastiat de préciser que) nous n'avons pas à discuter ici le péché originel... (mais que) c'est un fait non moins incontestable que mystérieux. La loi de Solidarité éclate en traits si nombreux dans l'individu et dans les masses, dans les détails et dans l'ensemble, dans les faits particuliers et dans les

faits généraux, qu'il faut, pour le méconnaître, tout l'aveuglement de l'esprit de secte ou toute l'ardeur d'une lutte acharnée." (p. 620)

Pour que la concordance soit réelle, il faut vérifier si le contenu que Bastiat donne au mot "péché originel" est le même que celui du dogme catholique<sup>4</sup>. Pour celui-ci, le genre humain se trouve limité dans ses capacités spirituelles et matérielles, en témoigne la présence de la souffrance et de la mort. Ce n'est pas un état originel mais un état acquis par la faute de nos premiers parents -l'orgueil de se prendre pour Dieu-. Chaque homme pourra retrouver, un jour, ses facultés perdus, en se réconciliant avec Dieu : la soumission de nos passions à notre raison et de notre raison à la Foi réalise cette réconciliation.

Cette réconciliation, ici-bas, se réalise par la pénitence : trop souvent nous nous rebellons mais ne pouvons échapper à la conséquence de l'acte mauvais que nous avons posé ; viens alors le moment du repentir. Il y a plusieurs façons de se repentir. Premièrement, on dit de quelqu'un qu'il se repent lorsqu'une chose qui lui était agréable auparavant, commence à lui déplaire. C'est un repentir guidé par les seules passions. Un autre repentir est la douleur que l'on éprouve, à cause de la considération d'autrui, après avoir commis une mauvaise action, qui auparavant nous souriait. C'est le repentir de la raison. Un troisième repentir enfin, est celui qui ne se borne pas au regret sincère et profond du mal que l'on a fait, ni même à des signes extérieurs qui exprime ce regret, mais qui vient principalement ou uniquement de ce que nous avons offensé Dieu. C'est le repentir guidé par la Foi.

Mais la pénitence ne se conçoit pas sans "satisfaction" : il nous faut effacer les conséquences de l'acte mauvais que nous avons posé. Il nous faut compenser ou réparer l'injure causée aux personnes à qui nous avons fait du tort, Dieu, d'autres hommes et nous même. C'est en quelque sorte une restauration, dans leur pureté originelle, des relations de l'homme à Dieu que la pénitence nous invite à réaliser par la "satisfaction". L'acceptation responsable de la souffrance qui accompagne la conséquence de l'acte mauvais que nous avons posé réalise cette satisfaction dans les trois ordres des passions, de la raison humaine et de la Raison de Dieu. Quand l'acte mauvais a été posé par un autre, son acceptation solidaire devient un sacrifice.

---

<sup>4</sup>Nous retenons la doctrine définie par le *Catéchisme du Concile de Trente*, 1566, trad. Marbeau-Charpentier, réed. Grez-en-Bouère, DMM, 1984 car c'est le dernier (et le seul) catéchisme publié par décision d'un Pape et d'un concile universel en vigueur à l'époque du débat que nous rapportons. Nous nous sommes référés principalement aux thèmes satisfaction, pp. 283-284, et vertu de pénitence, pp. 251-252.

C'est donc dans la mesure où la raison de chaque homme accepte de souffrir pour racheter ses péchés et ceux des autres, que peut se réaliser la réconciliation de cet homme avec Dieu. Du dogme du péché originel on passe à celui de la rédemption, la mission de Jésus-Christ, Dieu fait homme, le rachat des péchés du monde.

### **(3) La Providence du Dieu de Bastiat est immanente à la création**

Bastiat n'est pas à même de traiter, dans les *Harmonies Economiques*, de toutes les dimensions de l'action de Dieu : lorsqu'il analyse le rôle providentiel du mal et la mission corrective et progressive de la souffrance, il se contente d'une providence ayant créé un certain monde. Bastiat insiste sur son rôle : elle nous offre l'occasion de perfectionner notre libre-arbitre par l'expérience et la prévoyance. Le mal pour cela nous est providentiel de parce qu'il est à la fois inévitable et l'occasion d'un progrès. Il nous faut l'accepter, en vue de notre perfectionnement. Cette acceptation est en quelque sorte un renoncement à l'autonomie de notre libre-arbitre, une soumission de celui-ci aux "lois de la providence divine". La question apparaît clairement tant il faut, chez Bastiat, que ce soit librement, par l'usage personnel de son libre-arbitre, que chacun se soumette aux lois de Responsabilité et de Solidarité. Cet acte de soumission qui, pour Bastiat, constitue la liberté humaine, apparaît ainsi comme une Raison divine immanente.

Bastiat étudie ici la loi éternelle posée dans l'ordre des choses, les "lois de la Providence divine" ; il en précise la mise en acte, la loi naturelle qui règle notre libre-arbitre et réalise notre liberté ; il en déduit même un cadre aux lois positives qui ont pour fonction de seconder la loi naturelle et non de la contrarier<sup>5</sup>.

Pour son analyse, Bastiat se contente des lumières de la raison naturelle et se prive des vérités révélées du dogme catholique. Il n'est pas à même de décrire l'action transcendante de Dieu pour le rachat du péché des hommes et leur réconciliation avec Lui ; il ne parle pas de Jésus-Christ. Mais il traite de l'action immanente de Dieu par les lois de la Providence divine, lois posées dès les origines avec l'imperfection des hommes. Le rôle providentiel que le mal joue,

---

<sup>5</sup>En témoigne la citation suivante : "La loi humaine doit abonder dans le sens de la loi naturelle : elle doit hâter et assurer la juste rétribution des actes ; en d'autres termes circonscrire la solidarité, organiser la réaction, pour renforcer la responsabilité. La loi ne peut pas poursuivre d'autre but que de restreindre des actions vicieuses et de multiplier les actions vertueuses, et pour cela elle doit favoriser la juste distribution des récompenses et des peines, de manière à ce que les mauvais effets se concentrent le plus possible sur celui qui les commet." (p. 625)

pour Bastiat, nous permet d'affirmer que sa conception de l'imperfection des hommes n'est pas contradictoire avec le dogme du péché originel.

**(4) Bastiat est catholique lorsqu'il pense que l'action de la Providence de Dieu consiste à développer le libre-arbitre des hommes**

Ce Dieu créateur agit et Bastiat montre du doigt son action. La confiance en la bonté de Dieu, permet à Bastiat d'affirmer que loin de restreindre la liberté, l'action divine consiste à développer le libre-arbitre des hommes.

Progrès, libre-arbitre des hommes, action providentielle de Dieu, tous ce tient pour Bastiat : "Parce que je crois qu'une impulsion supérieure... dirige (le liberté), parce que Dieu ne peut agir dans l'ordre moral que par l'intermédiaire des intérêts et des volontés, il est impossible que la résultante naturelle de ces intérêts, que la tendance commune de ces volontés, aboutisse au mal définitif ; - car alors ce ne serait pas seulement l'homme ou l'humanité qui marcherait à l'erreur ; c'est Dieu lui-même, impuissant ou mauvais, qui pousserait au mal sa créature avortée." (p. 588)

Comme l'optimisme de Bastiat lui fait croire en un progrès indéfini, comme l'homme a été doté d'un libre-arbitre, l'action providentielle de Dieu a donc pour objet la liberté des hommes. Elle consiste à en développer le libre-arbitre. Ainsi, "contrarier la liberté, c'est contrarier le voeu de la Providence, c'est suspendre l'effet de sa loi, c'est borner le progrès dans les deux sens (la résorption du mal et le développement du bien)." (p. 411)

Développer le libre-arbitre des hommes est l'objet de l'action providentielle de Dieu : l'homme, s'il se soumet aux effets des lois de responsabilité et de solidarité, peut mettre en oeuvre sa faculté de perfectibilité ; c'est par l'usage de son libre arbitre qu'il se libère de son imperfection. En effet, pour Bastiat, l'usage du libre arbitre permet seul le perfectionnement indéfini qu'il décrit : "Dieu nous a donné le libre-arbitre. Il faut que nous apprenions, -ce qui est long et difficile, -et puis que nous agissions en conformité des lumières acquises, ce qui n'est guère plus aisé." (p. 501) Ainsi la raison humaine ne semble pas contradictoire avec la Foi ; bien au contraire, son développement suppose une certaine soumission à l'action immanente du Dieu créateur que seule la confiance en Sa bonté peut expliquer.

Pour les catholiques<sup>6</sup>, la réconciliation avec Dieu comporte l'acceptation et l'accomplissement de notre destinée. Comme l'action de la Providence de Dieu est de maintenir la création dans l'existence, elle est la cause ultime qui communique le mouvement aux corps et l'action aux esprits. Pour nous les hommes, êtres libres, la Providence s'exprime par les événements qui nous touchent. La soumission à sa volonté consiste d'abord en l'acceptation de ces événements. Le bonheur ou le malheur du concours de circonstances que nous vivons, la réussite ou l'échec de nos entreprises, nous sont donnés, il nous faut les accepter, en action de grâce pour nos bonheurs et réussites ou en satisfaction ou sacrifice pour nos malheurs et échecs. La soumission à sa volonté consiste ensuite en l'accomplissement de notre destinée d'être libre : nous sommes dotés d'un libre-arbitre pour nous gouverner nous-mêmes. Nous touchés par des événements est la façon dont la Providence nous donne les moyens d'être à nous-même notre propre providence. Ainsi la Providence commande au libre-arbitre de se prononcer par l'acceptation et l'accomplissement de notre destinée. Cette acceptation et cet accomplissement ne sont pas évidents depuis le péché originel. La réconciliation de chaque homme avec Dieu se fera par la soumission de nos passions à notre raison et de notre raison humaine à la Raison de Dieu.

\*

L'accord entre Bastiat et les catholiques apparaît clairement : le mal ne joue un rôle providentiel que si l'on accepte notre situation d'être sujet à la souffrance et à la mort et ce rôle se réalise par les progrès de notre libre-arbitre, l'accomplissement de notre destinée.

Écoutons Bastiat ; au delà du vocabulaire, découvrons sa pensée ; il est libéral parce qu'il a la Foi catholique : "Nous croyons... à la liberté, parce que nous croyons à l'harmonie universelle, c'est à dire à Dieu. Proclamant au nom de la foi, formulant au nom de la science les lois divines, souples et vivantes, du mouvement normal, nous repoussons du pied ces institutions gauches, erronées, immobiles, que des aveugles jettent tout à travers l'admirable mécanisme. Du point de vue de l'athée, il serait absurde de dire : laissez faire le hasard ! Mais nous, croyants, nous avons le droit de crier : laissez passer l'ordre et la justice de Dieu ! Laissez marcher librement cet agent du moteur infallible, ce rouage de transmission qu'on appelle l'initiative humaine ! Et la liberté ainsi comprise n'est plus l'anarchique déification de l'individualisme ; ce que nous adorons, par delà l'homme qui s'agite, c'est Dieu qui le mène." (p. 589)

---

<sup>6</sup> Cf. Ibid. *Catéchisme...*, le thème Providence, pp. 31-32.